

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 26 février 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-six février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NIEURLET s'est réuni en Mairie, convoqué légalement le 20 février 2020, sous la présidence de M. Dominique MARQUIS, Maire.

Étaient présents : Dominique MARQUIS, Régis VERBEKE, Danièle MOREL, Martine SPETER, David BARRIOT, Jean-Luc RYCKEBUCH, Anthony SPAGNOL, Marie-France MASCLET, Kévin VERLINDE, Pascal MONSTERLEET, Kévin BECAERT, Séverine BELLEVAL, Julie TALLEU, Denis DESEIGNE.

Absente excusée : Sophie DEUDON (pouvoir à Régis VERBEKE)

Mme Danièle MOREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, à l'unanimité des membres présents.

Séance : 26/02/20      numéro d'ordre : 01

Objet : **Approbation du précédent conseil**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la transcription des délibérations du précédent conseil.

Séance : 26/02/20      numéro d'ordre : 02

Objet : **Compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que tout est régulier,

1<sup>e</sup> : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2<sup>e</sup> : statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3<sup>e</sup> : statuant sur la comptabilité de valeurs inactives

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par Monsieur Guillaume WULLENS, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Séance : 26/02/20      numéro d'ordre : 03

Objet : **Compte Administratif 2019**

- Monsieur le Maire laisse la Présidence à Monsieur Régis VERBEKE, 1<sup>er</sup> adjoint pour le vote du Compte Administratif 2019.
- Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, vote le compte administratif 2019.

Séance : 26/02/20      numéro d'ordre : 04  
 Objet : **Affectation au résultat au 31/12/2019**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique MARQUIS, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **603930.41€**
- un déficit de fonctionnement de : **0.00€**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **103818.88€**

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **500111.53€**

**C Résultat à affecter**

**= A+B (hors restes à réaliser) **603930.41€****

**(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**

D Solde d'exécution d'investissement **-48626.35€**

E Solde des restes à réaliser d'investissement **48168.00€**

**Besoin de financement F =D+E **-96794.35€****

**AFFECTATION = C =G+H **603930.41€****

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement **96794.35€****

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 **507136.06€****

**DEFICIT REPORTE D 002 (5) **0.00€****

Séance : 26/02/20      numéro d'ordre : 05  
 Objet : **Tarif des concessions dans le cimetière**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'il conviendrait de réviser le prix des concessions accordées dans le cimetière communal, lequel avait été revalorisé précédemment par délibération le 24 novembre 2006.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'appliquer, à dater du 1<sup>er</sup> juillet 2020, le tarif de 110€ pour les concessions perpétuelles de 3m<sup>2</sup>.

Séance : 26/02/20      numéro d'ordre : 06  
 Objet : **Acceptation d'indemnisation par l'assurance**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que :

- Notre protection juridique prend en charge les frais d'avocat, suite au recours en justice concernant la non reconnaissance de catastrophe naturelle sur notre commune pour l'année 2018
- Le montant de cette indemnisation s'élève à 840€
- Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, les indemnisations proposées par l'Assureur.

## Délibérations du Conseil Municipal de NIEURLET

-----

### Séance du 26 février 2020

N° d'ordre	Objet
26/02/20 dél 01	Approbation du précédent conseil
26/02/20 dél 02	Compte de gestion 2019
26/02/20 dél 03	Compte administratif 2019
26/02/20 dél 04	Affectation au résultat au 31/12/2019
26/02/20 dél 05	Tarif des concessions dans le cimetière
26/02/20 dél 06	Acceptation d'indemnisation par l'assurance

Membres présents	Emargement
M. Dominique MARQUIS	
M. Régis VERBEKE	(pouvoir)
Mme. Danièle MOREL	
Mme Martine SPETER	
M. David BARRIOT	
M. Jean-Luc RYCKEKBUSCH	
M. Anthony SPAGNOL	
Mme Marie-France MASCLET	
M. Kévin VERLINDE	
M. Pascal MONSTERLEET	
Mme Sophie DEUDON	Absente excusée – pouvoir à Mr Régis VERBEKE
M. Kévin BECAERT	
Mme Séverine BELLEVAL	
Mme Julie TALLEU	
M. Denis DESEIGNE	